

Chiffres clés

Assurés et rentiers



4825

Nombre d'assurés actifs



7215

Nombre de rentiers

Performance



102.6 %

Degré de couverture



0.28 %

Frais de gestion fortune



6.67 %

Performance

Finances

**CHF
5.64 mia**
Fortune

**CHF
137.-**
Frais administratifs par assuré

Comptes annuels

Bilan

Actifs	Mio CHF	Passifs	Mio CHF
Compte de régularisation actif	1,5	Dettes / Compte de régularisation passif	11,2
Créances court terme	35,2	Engagements	5162,3
Placements	5600,9	Provision Longévité	46,3
		Provision Mesures de compensation (Actifs)	191,0
		Provision Adaptation prestations (Actifs)	28,7
		Provision Adaptation prestations (Rentiers)	43,7
		Provision Taux de conversion (Actifs)	43,0
		Provision Garanties (Changement primauté)	0,6
		Part en repartition autorisée	-306,8
		Réserve de fluctuation de valeurs	417,6
Total Actifs	5637,6	Total Passifs	5637,6

Exploitation

Charges	Mio CHF	Produits	Mio CHF
Prévoyance	298,7	Prévoyance	158,5
Engagements	73,1	Gestion de fortune	347,5
Constitution RFV	0,4		
Administration	1,8		
Total Charges	374,0	Total Produits	506,0
Excédent de l'exercice			132,0

Placements

	Mio CHF	%	Stratégie
Liquidités	173,4	3,1%	2,0%
Prêt auprès de l'État du Valais	1393,4	24,9%	28,5%
Obligations CHF	382,4	6,8%	6,5%
Obligations en monnaies étrangères	413,0	7,4%	7,0%
Actions suisses	923,2	16,5%	16,0%
Actions étrangères	892,1	15,9%	15,0%
Immobilier suisse direct	326,0	5,8%	7,0%
Immobilier suisse indirect	635,1	11,3%	10,0%
Immobilier étranger	210,0	3,7%	4,0%
Infrastructure	25,6	0,5%	0,0%
Placements alternatifs	226,7	4,0%	4,0%
Total Placements	5600,9	100,0%	100,0%

Organisation CPVAL

Collaborateurs CPVAL



Daniel Stürzinger
Directeur

Guy Barbey
Directeur-Adjoint

Nicolas Deak
Responsable
placements

Martin Amacker
Comptable /
Gestion prévoyance

Jean-Marc Antonin
Gestion prévoyance

Jenny Amacker
Gestion prévoyance

Christine Theler
Gestion prévoyance

Brigitte Lacorre
Gestion prévoyance

Josiane Moraz
Administration
prévoyance

Caroline Dessimoz
Secrétariat et
administration

Nicole Vuagniaux
Responsable secteur
immobilier

Vanessa Bourgeois
Gestion immobilier

Jessica Monnet
Gestion immobilier

Conseil d'administration



Léonard Farquet
Président
Représentant Assurés

Philippe Duc
Représentant Assurés

Florent Théodoloz
Représentant Assurés

Denis Varrin
Représentant Assurés

Isabelle Volken Viscomi
Représentante Assurés

Christiane Rey Jordan
Vice présidente
Représentante Employeurs

David Chambovey
Représentant Employeurs

Philippe Jordan
Représentant Employeurs

James Salzgeber
Représentant Employeurs

Louis Schmid
Représentant Employeurs

Commentaires sur l'année 2024 de CPVAL consolidée

La CPVAL a conclu l'année avec une performance de 6.65% et un degré de couverture de 104.61%, le plus élevé depuis sa création. Ce degré de couverture tient compte de la création de provisions pour adaptation des prestations à la fois pour les actifs et pour les rentiers, ce qui montre que la structure des placements mise en place continue à porter ses fruits et à apporter la solidité souhaitée pour un avenir serein. La bonne année en termes de performance a amené le Conseil d'administration à fixer la rémunération des avoires d'épargne des assurés actifs à 4%.

Le Conseil d'administration a adopté une charte sur les principes d'investissement, en complément de la charte pour les investissements socialement responsables, adoptée en 2023. Cette charte pose les lignes directrices en matière de placement et la philosophie d'investissement de la CPVAL.

Le Conseil d'administration a souhaité consolider l'organisation interne de la CPVAL. Un responsable des placements a été engagé. De plus, la structure du secteur immobilier sera renforcée afin de répondre au souhait stratégique du Conseil d'administration d'agrandir le parc immobilier direct, confirmant ainsi la volonté de la CPVAL de

se positionner comme un acteur valaisan de référence exemplaire en matière de EESG (Économique, Environnemental, Social et Gouvernance) sur le marché immobilier avec une volonté de croissance et de diversification.

Au vu de l'évolution favorable des coûts liés aux prestations en cas d'invalidité, le Conseil d'administration a pris la décision de diminuer le pourcentage de la cotisation de risque de 3.0% à 2.7% au profit de la cotisation épargne. Globalement les taux de cotisations demeurent inchangés mais, dès le 1^{er} janvier 2025, le capital épargne destiné à la retraite se verra ainsi être renforcé.

En guise de conclusion, nous tenons à exprimer nos remerciements envers les collaboratrices et collaborateurs de la CPVAL ainsi que les membres du Conseil d'administration pour leur engagement sans faille tout au long de l'année au service des assurés.

Léonard Farquet
Président

Daniel Stürzinger
Directeur